

<b>DÉPARTEMENT</b>
NORD
<b>CANTON</b>
TOURCOING NORD EST
<b>COMMUNE</b>
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2023/068

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES PLUS DE 3T5  
RUE DE TOURCOING ET RUE D'HALLUIN**

Le Maire de Neuville-en-Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la sécurité routière – huitième partie approuvée par arrêté ministériel du 6 novembre 1992 modifié

Considérant qu'il y a lieu d'instaurer une interdiction de circuler des véhicules de plus de 3,5T rue de Tourcoing et rue d'Halluin,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** - Les rues de Tourcoing et rue d'Halluin seront interdites à la circulation pour les véhicules de plus de 3,5T sauf desserte des riverains. L'interdiction sera matérialisée par des panneaux installés rue de Tourcoing et rue d'Halluin.

**Article 2** - Cette disposition sera effective dès la mise place de la signalisation appropriée par les services de la Métropole Européenne de Lille.

**Article 3** - M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain,

Le 13 MARS 2023

Marie TONNERRE-DESMET



Maire de Neuville-en-Ferrain  
Vice-présidente du Département du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Mis en ligne le

13 MARS 2023

Le Maire

\_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux  
mois à compter de la présente notification